



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

MONTAUBAN

11 Janvier 2013





PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Ordre du jour

- 1/ Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn-et-Garonne
- 2/ État d'avancement particulier en Tarn-et-Garonne en matière de risque de mouvement de terrain
- 3/ Transcription de la directive européenne inondation - Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Montauban-Moissac
- 4/ Informations diverses



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

1/ Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn-et-Garonne





PREFET DE TARN-ET-GARONNE

1/ Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn-et-Garonne

Les sept principes de la politique française de prévention des risques majeurs

- La connaissance des phénomènes de l'aléa et du risque
- La surveillance
- L'information préventive et l'éducation des populations
- La prise en compte des risques dans l'aménagement et l'urbanisme
- La réduction de la vulnérabilité
- L'anticipation de la crise
- Le retour d'expérience



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

1/ Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn-et-Garonne

Les risques naturels concernés en Tarn-et-Garonne

Le risque inondation

Le risque mouvement de terrains

Le risque feu de forêts

Le risque tempête

Le risque sismique





PREFET DE TARN-ET-GARONNE

1/ Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn-et-Garonne

L'information préventive

Le Dossier Départemental sur les risques Majeurs (DDRM)

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Les documents d'urbanisme

L'affichage

1/ Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn-et-Garonne

Les plans de prévention des risques naturels (PPRn)

Régis par les articles 40-1 à 40-6 de la loi du 22 juillet 1987, modifiée par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 (loi Barnier). Modalités d'application définies par le décret N° 95-1089 du 5 octobre 1995.

Les PPRn permettent de délimiter les zones concernées par les risques et d'y définir ou d'y prescrire des mesures de prévention.

Les PPRn sont composés d'une note de présentation, d'un ou plusieurs documents graphiques (définissant en particulier des zones inconstructibles et des zones constructibles sous conditions), enfin d'un règlement.



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

1/ Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn-et-Garonne

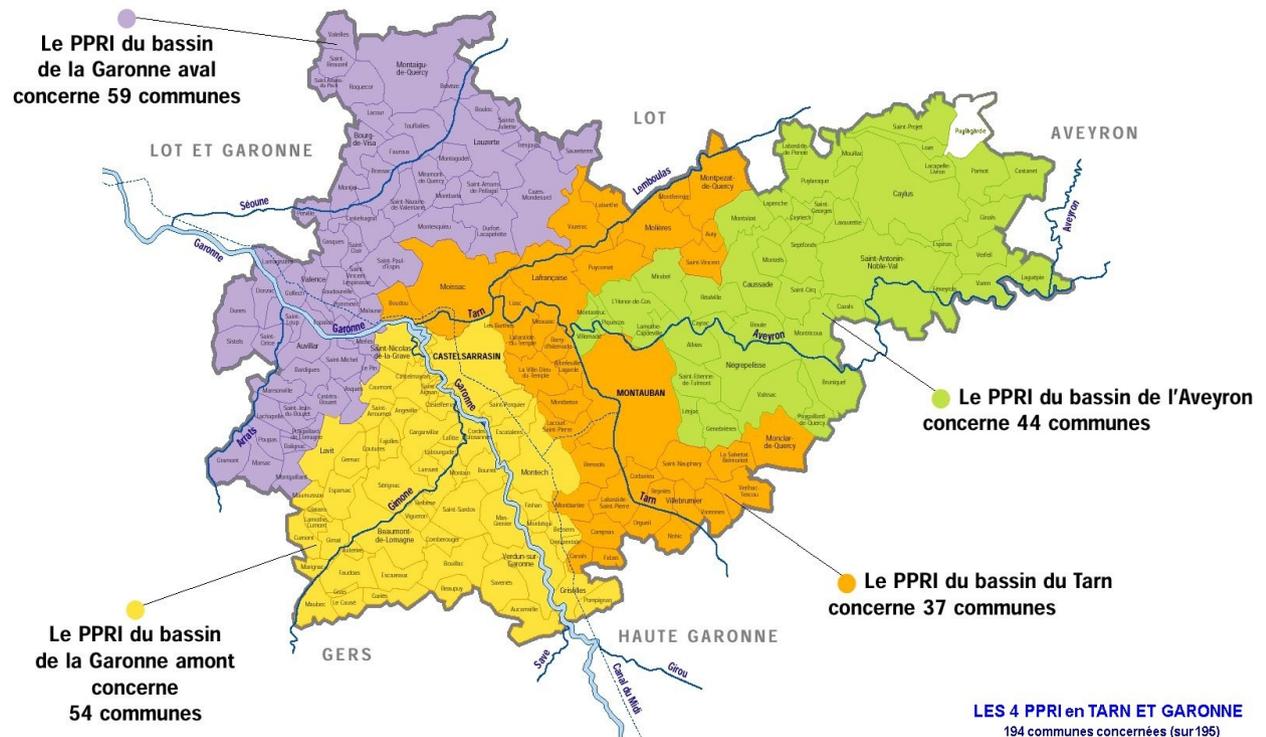
La couverture du département de T&G en matière de PPR inondation

4 PPRi constitués par bassins versants avec application à l'échelle de la commune



1/ Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn-et-Garonne

La couverture du département de T&G en matière de PPR inondation





PREFET DE TARN-ET-GARONNE

1/ Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn-et-Garonne

La mise en œuvre au quotidien des PPR inondation

- Avis de la DDT auprès des services instructeurs des projets.
- Dans l'instruction des projets situés en limite de zone, un enquête terrain est systématiquement diligentée.



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

1/ Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn-et-Garonne

Les possibilités de révision des PPR inondation

Sur demande motivée d'une collectivité en cas de modification substantielle de l'aléa et après étude complémentaire validée par l'Etat

En accompagnement d'un projet urbain porté par une collectivité dans le cadre d'enjeux importants et respectant les grands principes de la prévention



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

2/ Etat d'avancement particulier en Tarn-et-Garonne en matière de risque de mouvement de terrain





PREFET DE TARN-ET-GARONNE

2/ Etat d'avancement particulier en Tarn-et-Garonne en matière de risque de mouvement de terrain

Le risque de mouvement de terrain : le 2ème risque le plus important en Tarn-et-Garonne



2/ Etat d'avancement particulier en Tarn-et-Garonne en matière de risque de mouvement de terrain

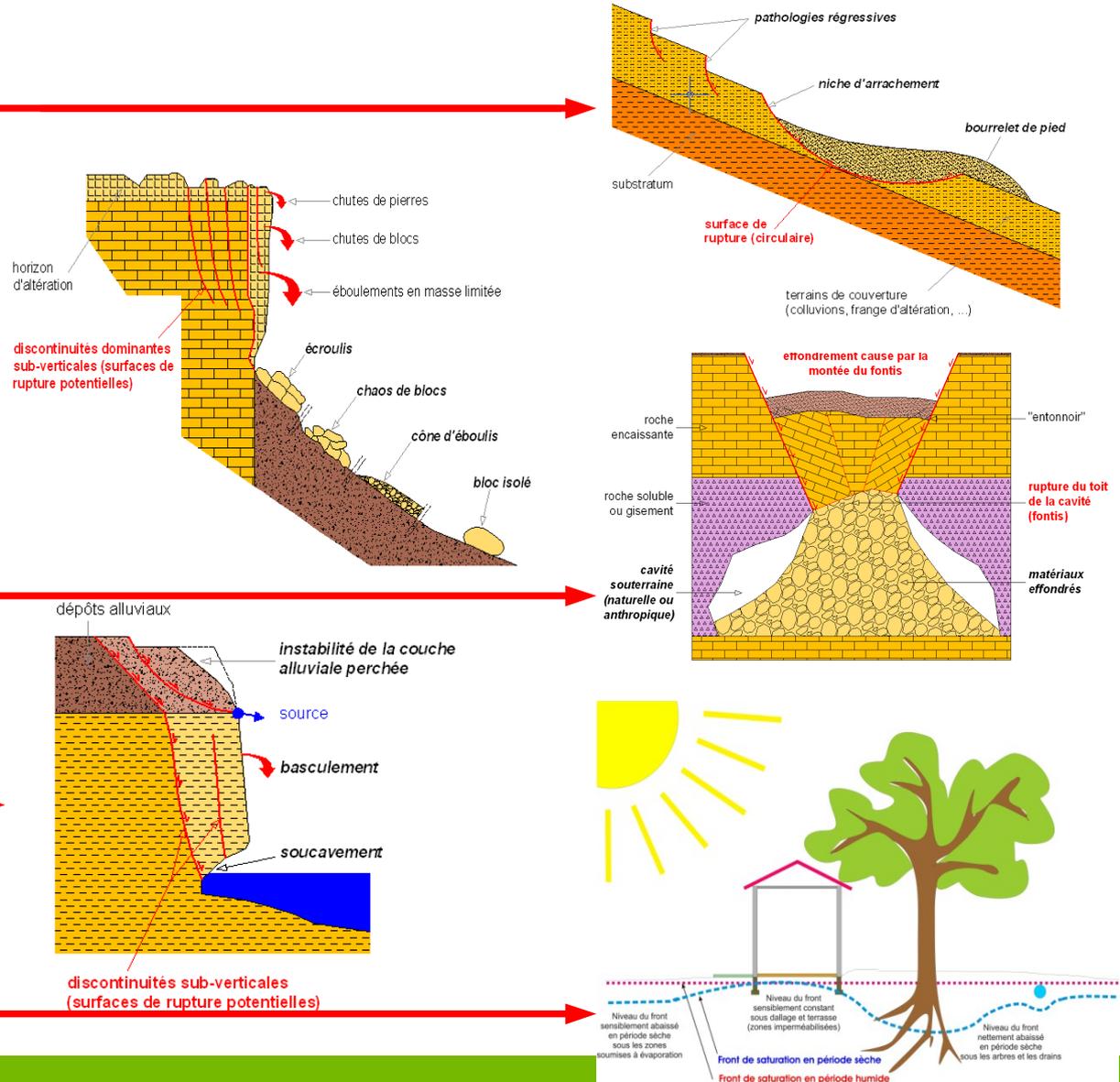
Les glissements de terrains

Les chutes de blocs

Les effondrements de cavités souterraines

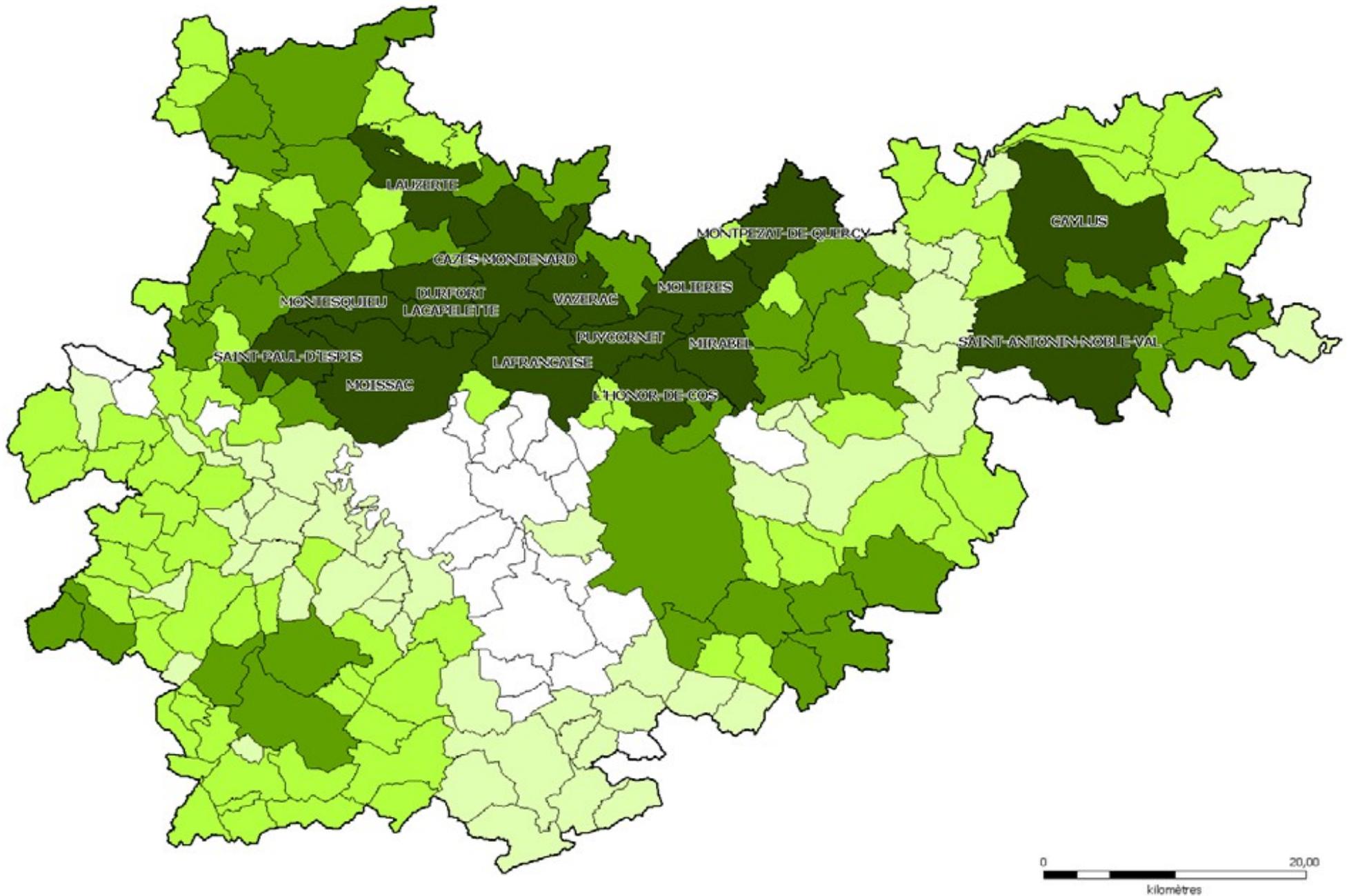
L'érosion de berges

Tassements différentiels



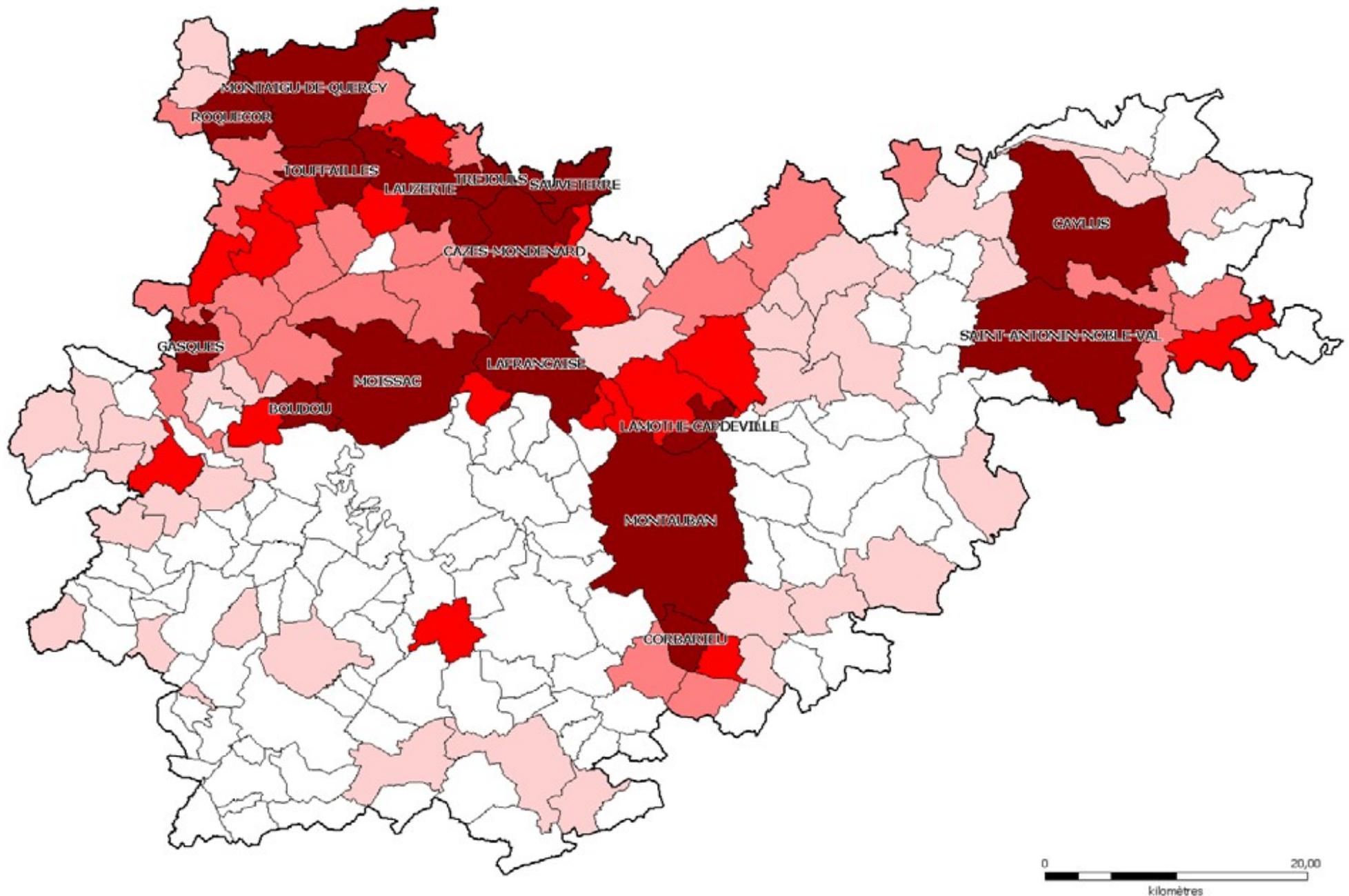
L'atlas départemental des mouvements de terrains

Susceptibilité territoriale aux glissements

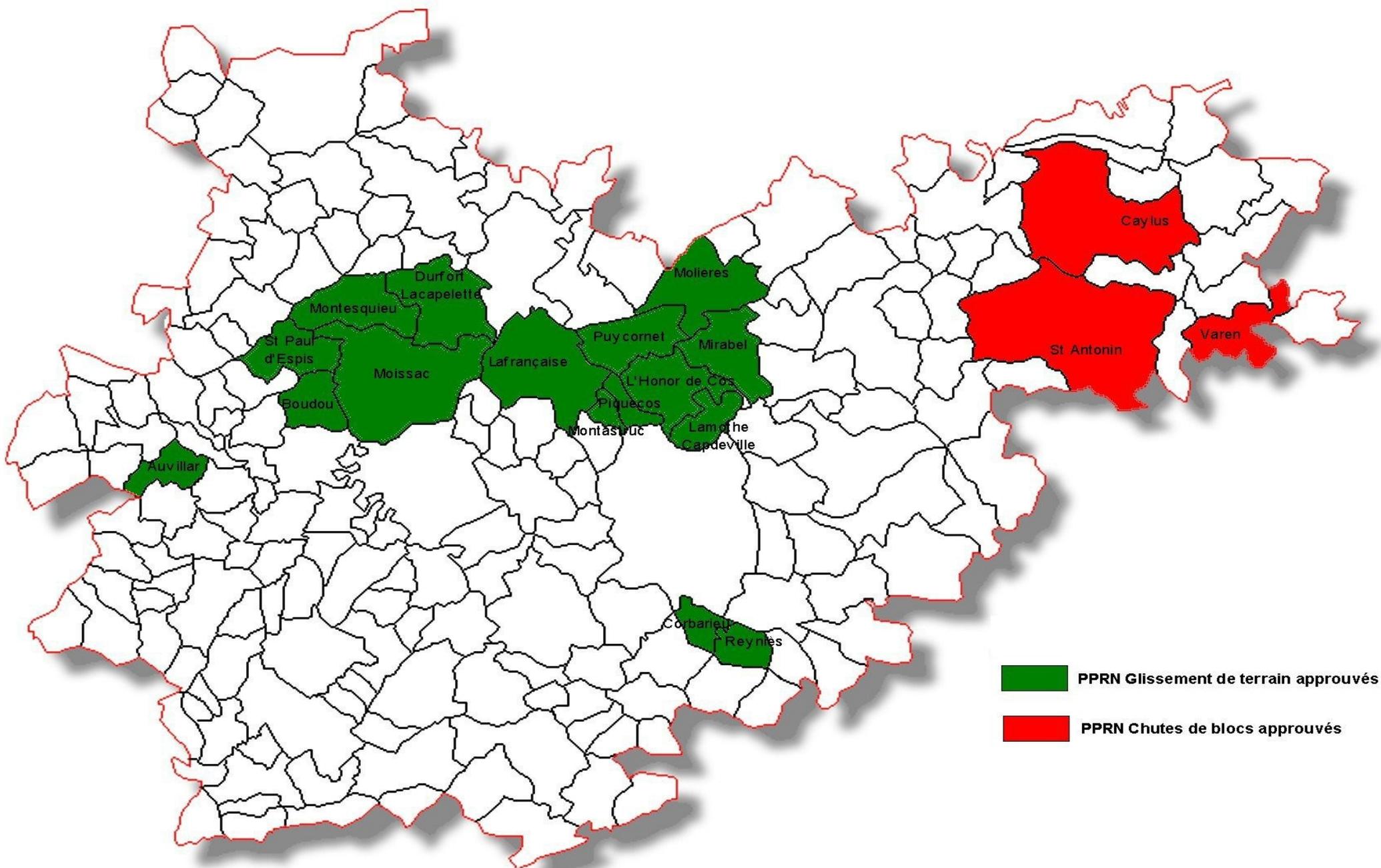


L'atlas départemental des mouvements de terrains

Vulnérabilité territoriale aux glissements



Les PPRN mouvements réalisés





PREFET DE TARN-ET-GARONNE

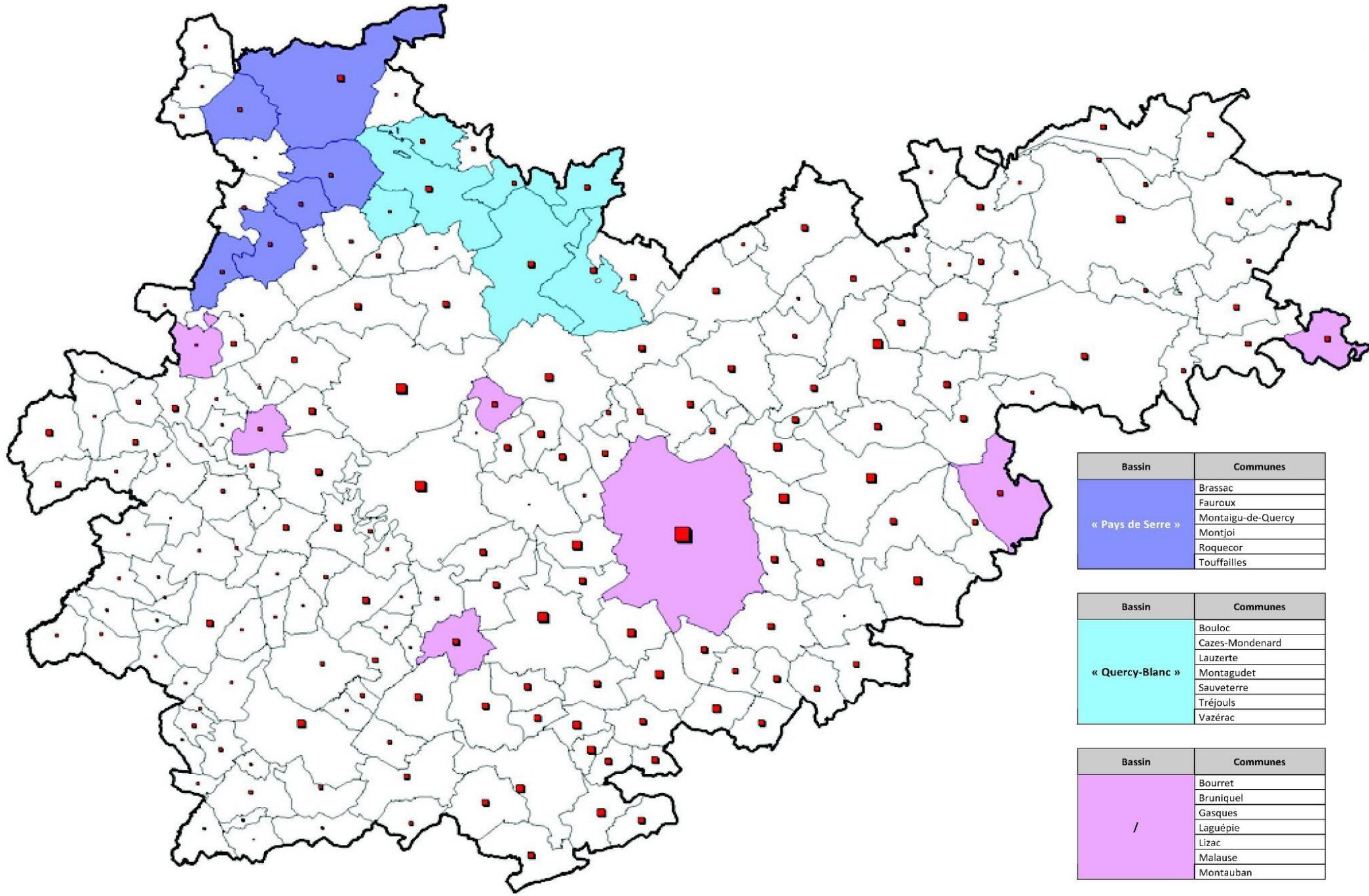
2/ Etat d'avancement particulier en Tarn-et-Garonne en matière de risque de mouvement de terrain

La démarche engagée en 2010 et 2011 en matière de PPR mouvements de terrain

Une programmation triennale de l'élaboration des nouveaux PPR mouvement de terrain



Les périmètres d'étude



Bassin	Communes
« Pays de Serre »	Brassac
	Fauroux
	Montaigu-de-Quercy
	Montjoi
	Roquecor
	Touffailles

Bassin	Communes
« Quercy-Blanc »	Bouloc
	Cazes-Mondenard
	Lauzerte
	Montagudet
	Sauveterre
	Tréjous
	Vazérac

Bassin	Communes
/	Bourret
	Bruniquel
	Gasques
	Laguépie
	Lizac
	Malause
	Montauban

2/ Etat d'avancement particulier en Tarn-et-Garonne en matière de risque de mouvement de terrain

L'état d'avancement en fin d'année 2012 – Quercy blanc

- Information préalable des collectivités au plan de la méthode
- Visites terrain effectuées par le CETE
- Prise en compte de la mise à jour de l'atlas départemental des mouvements de terrains
- Communication de la cartographie informative
- Cartographie des aléas
- Cartographie des enjeux (en cours)

2/ Etat d'avancement particulier en Tarn-et-Garonne en matière de risque de mouvement de terrain



Commune de Montagudet - Cartographie des Aléas



0 1000 mètres

Copyright IGN -
DDT82/SCADT

Légende
Niveau d'Aléas
Faible
moyen

2/ Etat d'avancement particulier en Tarn-et-Garonne en matière de risque de mouvement de terrain

Des propositions de nouvelles prescriptions en ce début 2013 après information des collectivités

Liste des communes

- Bouloc
- Cazes-Mondenard
- Lauzerte
- Montagudet
- Sauveterre
- Tréjouis
- Vazerac



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

3/ Transcription de la directive européenne inondation - Territoire à Risque important d' Inondation (TRI) de Montauban-Moissac



3/ Transcription de la directive européenne inondation - Territoire à Risque important d' Inondation (TRI) de Montauban-Moissac

Les objectifs de la directive inondation du 22/10/07

Art. 1er: « La présente directive a pour objet d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans la Communauté. »

3/ Transcription de la directive européenne inondation - Territoire à Risque important d' Inondation (TRI) de Montauban-Moissac

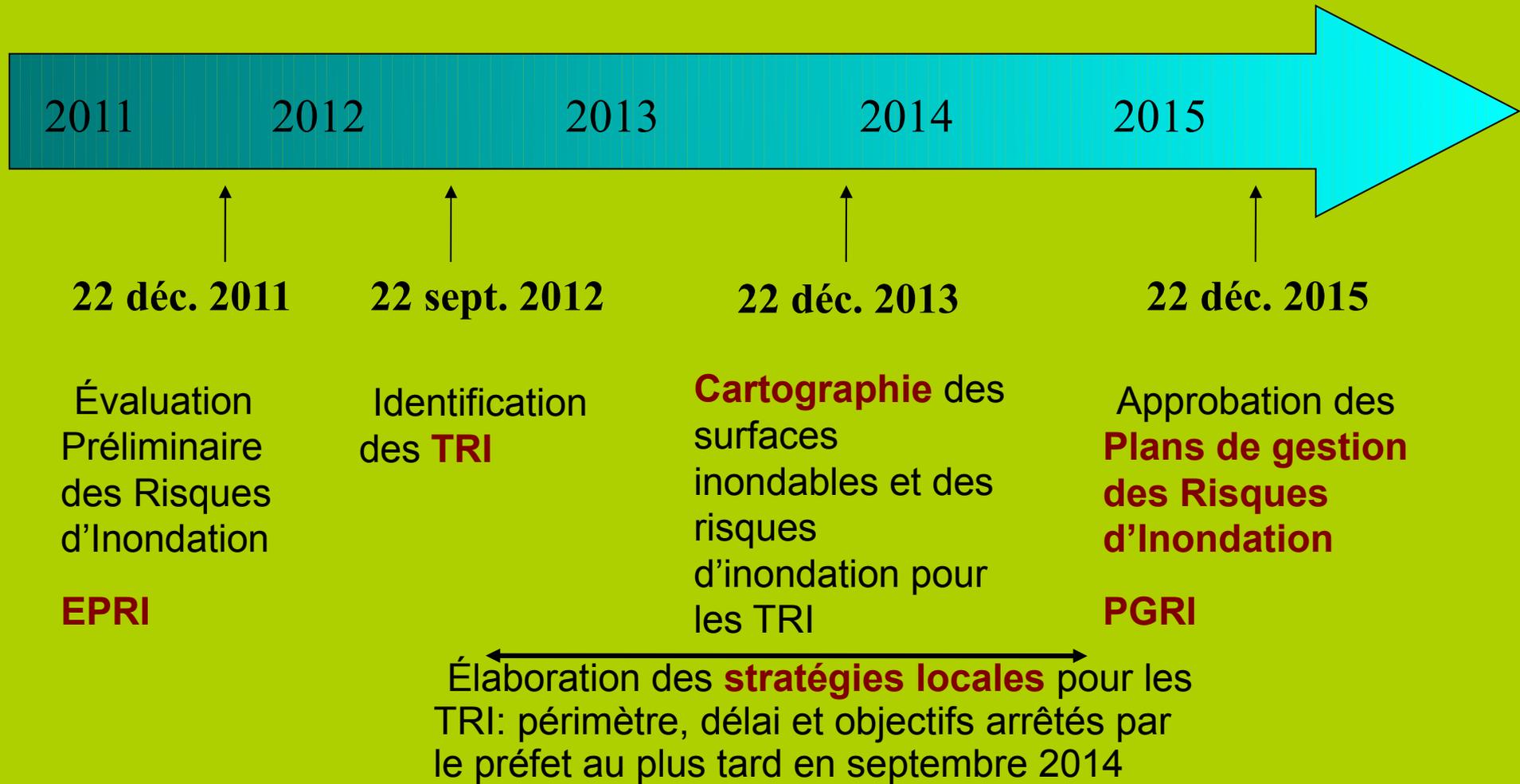
Une élaboration du cadre de gestion des risques d'inondation en 3 étapes

1/ Evaluation préliminaire des risques d'inondation EPRI (caractérisation homogène et hiérarchisation des zones à risques)

2/ Territoires à risque important d'inondation TRI (sélection de zones à concentration d'enjeux et cartographie des enveloppes inondables selon 3 niveaux d'occurrence)

3/ Stratégies locales et Plans de Gestion du Risque Inondation PGRI (collectivités)

Calendrier général de mise en œuvre de la directive inondation



3/ Transcription de la directive européenne inondation - Territoire à Risque important d' Inondation (TRI) de Montauban-Moissac

Définition des territoires à risques importants d'inondation

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) a permis d'identifier des poches d'enjeux (*concentration de populations et d'emplois dans la zone potentiellement inondable*)

Les TRI sont les poches d'enjeux où les enjeux exposés sont les plus importants et les plus concentrés, sur lesquels l'effort porté par les pouvoirs publics est premier

L'identification des TRI n'est pas définitive : il s'agit d'une démarche progressive qui est revue tous les 6 ans.

3/ Transcription de la directive européenne inondation - Territoire à Risque important d' Inondation (TRI) de Montauban-Moissac

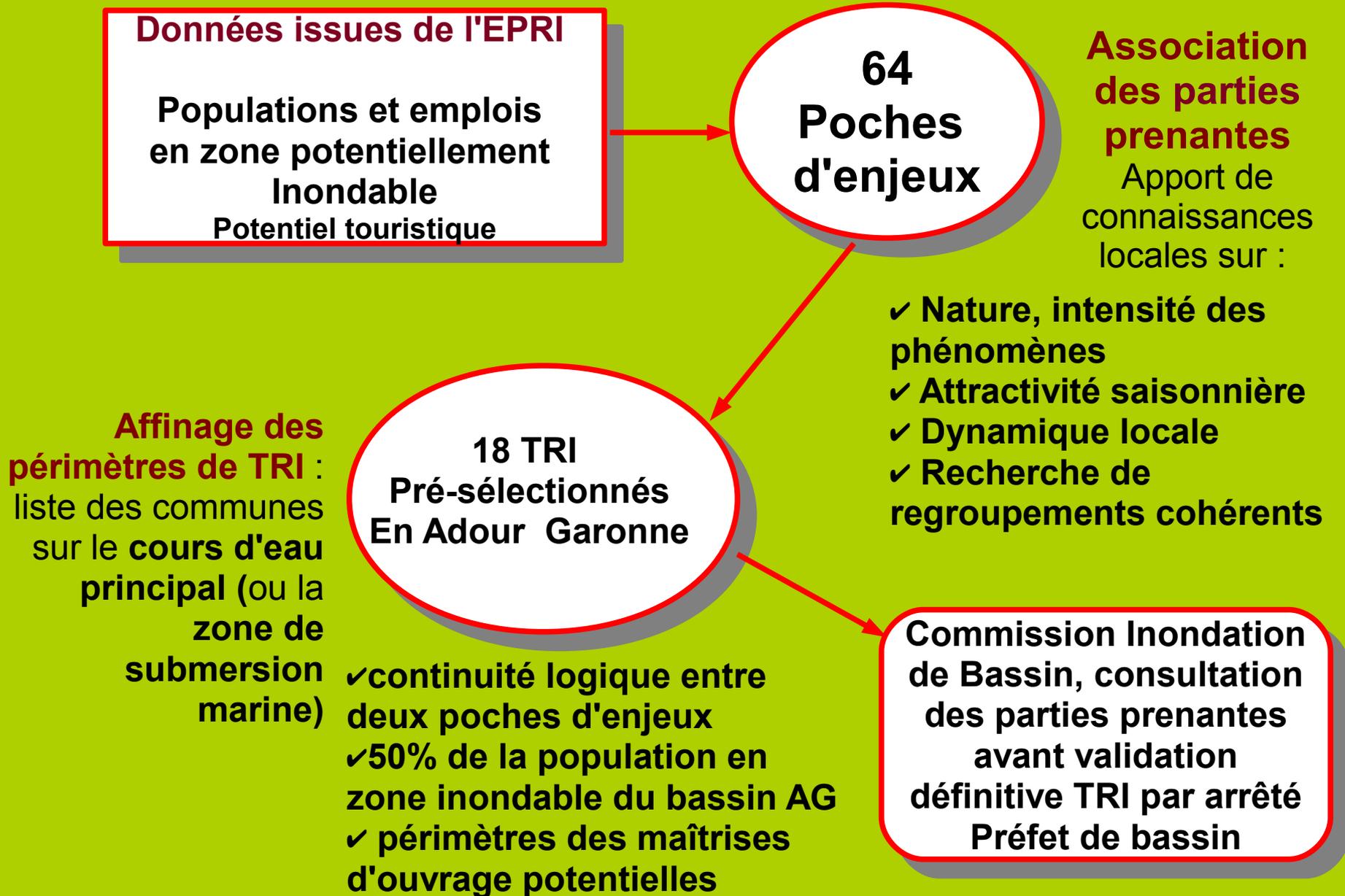
Poursuite de la mobilisation dans les zones hors TRI

La sélection des TRI n'oriente pas l'action publique uniquement sur ces territoires : l'objectif est de diminuer les risques d'inondations à l'échelle du territoire national en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles

L'État continuera à soutenir les initiatives locales, dans le cadre des dispositifs de labellisation des PAPI et PSR.

Les autres leviers de la politique de gestion des risques d'inondations demeurent (PPRi, réduction de la vulnérabilité, réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde, prévision des crues,...) et restent applicables sur l'intégralité du territoire.

La méthode de sélection des TRI en Adour Garonne



Le calendrier de sélection des TRI en Adour-Garonne

- Groupe de travail technique (DREAL, SPC et EPTB du bassin) de préparation des éléments de réflexion fin 2011 début 2012
- Présentation de la démarche en Commission Inondation de Bassin du 12 mars 2012
- Courrier du Préfet coordonnateur de bassin PCB aux préfets de région et de département
- Présentation aux 7 Commissions Territoriales (mars-avril 2012) : critères, méthode et résultat du travail initial pour avis
- Réunions ou échanges techniques locaux de mai à juin 2012
- Commission Inondation de Bassin du 22 juin 2012 : présentation de la pré-sélection des TRI
- Consultation des parties prenantes été 2012
- arrêté ministériel du 6 novembre 2012 des TRI ayant des conséquences de portée nationale
- arrêté portant approbation de la liste des 18 TRI en Adour Garonne du PCB (à venir)

Directive Inondation - Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) sur le bassin Adour-Garonne

Littoral Charentais-Maritime

Saintes-Cognac-Angouleme

Périgueux

Tulle-Brive

Bordeaux

Libourne

Bergerac

Le bassin d'Arcachon

Tonneins-Marmande

Cahors

Mende-Marvejols

Dax

Agen

Montauban-Moissac

Côtier basque

Toulouse

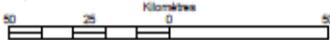
Castres-Mazamet

Pau



- Sous-district
- Réseau hydrographique principal
- Territoire à Risque Important (TRI)**
- Agen
- Le bassin d'Arcachon
- Bergerac
- Bordeaux
- Cahors
- Castres-Mazamet
- Côtier basque
- Dax
- Libourne
- Littoral Charentais-Maritime
- Mende-Marvejols
- Montauban-Moissac
- Pau
- Périgueux
- Saintes-Cognac-Angouleme
- Tonneins-Marmande
- Toulouse
- Tulle-Brive

Date : 6 Juin 2012
 Crédits/Source : IGN, SD CARTOB ;
 SANDRE, SD CARTHAGES ; DREAL ; MEEDAD
 Projection : RGF93 - Lambert 83



Le TRI Montauban - Moissac

Processus de sélection des Territoires à Risques Importants d'inondation sur le bassin Adour Garonne



Montauban - Moissac au titre de l'aléa de débordement du Tarn



Région **Midi Pyrénées**
Département **Tarn et Garonne**

Liste des Intercommunalités

Communauté d'Agglomération Grand Montauban, Communauté de communes Castelsarrasin – Moissac (évolution en cours selon les orientations du Schéma Départemental de coopération intercommunale), Communauté de communes du Territoire Grisolle-Villebrumier, Communauté de communes des Terrasses et Plaines des Deux Cantons, Communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise

Liste des 15 communes

Corbarieu, Labastide Saint Pierre, Bressols, Montauban, Montbeton, Albefeuille Lagarde, Villemade, Barry d'Islemade, Meauzac, Lafrançaise, Lizac, Labastide du Temple, Les Barthes, Castelsarrasin, Moissac

Critère d'importance du Risque

Impacts sur la Santé Humaine

Types de phénomènes	Population permanente en EAIP ¹ (nb d'habitants)	Part de la population permanente en EAIP (TRI)	Part de la population en EAIP rapportée au bassin AG	Population totale du TRI (nb d'hab.)
« Débordements de cours d'eau »	22 482	22,90 %	1,80 %	98 150

Impacts sur les Activités Économiques

Types de phénomènes	Nombre d'emplois en EAIP	Part des emplois en EAIP rapportée au bassin AG	Potentiel touristique
« Débordements de cours d'eau »	18 318	3,90 %	Moyen

Types de phénomènes et enjeux

Phénomènes principaux liés au débordement du Tarn. Influence de la Garonne, dans le secteur de la confluence et des apports hydrauliques de l'Aveyron. Les enjeux de populations et d'activités économiques se situent sur le Tarn, avec sa large partie inondable dans cette partie aval.

Phénomènes passés particulièrement remarquables

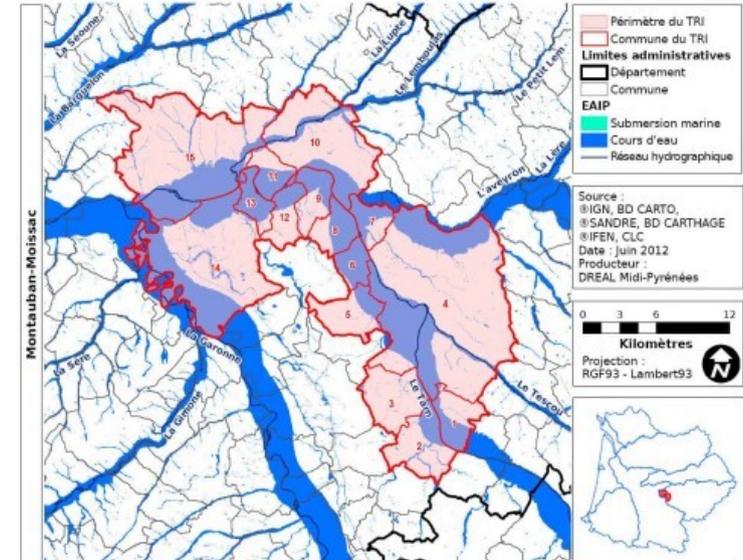
(des informations complètes sur les phénomènes passés se trouvent dans l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation – EPR1)

- 2 et 3 mars 1930 : dégâts considérables à Moissac (les digues rompent ce qui provoque l'inondation de la ville, 120 morts recensés pour la seule ville de Moissac et 2769 maisons détruites en Tarn et Garonne).

¹ EAIP : Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles utilisée dans l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation pour calculer les indicateurs population et emplois, notamment. Cette enveloppe approchée ne correspond pas à une zone inondable, mais seulement à l'appréciation du maximum d'espace qui peut être couvert par l'eau en cas de submersion.

Processus de sélection des Territoires à Risques Importants d'inondation sur le bassin Adour Garonne

Informations cartographiques



- Corbarieu (1)
- Bressols (3)
- Montbeton (5)
- Villemade (7)
- Meauzac (9)
- Lizac (11)
- Les Barthes (13)
- Moissac (15)

- Labastide Saint Pierre (2)
- Montauban (4)
- Albefeuille Lagarde (6)
- Barry d'Islemade (8)
- Lafrançaise (10)
- Labastide du Temple (12)
- Castelsarrasin (14)



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

4/ Informations diverses





PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

MONTAUBAN

11 Janvier 2013

